

Autour de la table de Shabbat, n°537 Béhar-Béhoukotai



Bien mieux que la couronne d'Angleterre...

Cette semaine notre lecture est doublée : Paracha "Béhar" puis "Béhouquotai". Nous nous attarderons sur la seconde. Elle commence par : "Im Béhouquotaï Tichmérrou..." / Si vous gardez **mes décrets** et **mes commandements** alors je vous donnerai les pluies en son temps, la récolte sera abondante, vos ennemis fuiront devant vous etc.". C'est-à-dire qu'une longue liste de bénédictions **est conditionnée par la pratique** des commandements. Seulement les Sages s'interrogent sur la signification des "**décrets**" exprimés au début du verset. Ils répondent qu'ils font allusions à **l'effort dans l'étude de la Thora**. C'est à dire que l'assiduité dans le Limoud est vectrice d'une très grande bénédiction. Et si j'avais écrit ces mêmes lignes il y a quelques temps encore, j'aurais rajouté que **cela fait partie de la Emouna (foi) de tout croyant** (que le Limoud entraîne la Brakha dans le reste du monde). Mais après les deux derniers mois passés en Erets où, je vous le rappelle, **pour ceux qui ont la mémoire très courte ou qui ne veulent pas réfléchir sur le phénomène surnaturel**, des centaines et milliers de roquettes (*et pas des raquettes de tennis... c'est rigolo à l'écrire mais vraiment pas à vivre...*) et des centaines de missiles balistiques ont été envoyés sur la Terre Sainte sans faire presque pas de dégâts ! C'est la preuve par un plus deux que c'est la pratique des Mitsvots et surtout l'étude des Avréhims qui a pu éviter le carnage et qui a entraîné ce grand miracle (plus grand encore que Cecil B.DeMille a pu le montrer dans son film). Donc aujourd'hui être juif signifie être croyant à 1000% si vous voyez ce que je veux dire (et cela doit aussi **entraîner par ricochet une volonté parmi la communauté, je dirais même plus : "l'envie folle" de soutenir tous ces Collelim**

d'Erets et dans le monde, n'est-ce pas mes chers lecteurs) ?

Mais revenons à nos moutons, donc le verset nous montre que l'étude de la Thora (avec assiduité) est synonyme de protection et de Brakha pour le Clall Israël.

Seulement il existe une question sur ce magnifique développement. La Guémara dans Quidochin (39b) rapporte l'avis de Rav Yacov qui enseigne : "Srarr BéHaï Alma Léka"/le salaire de bonnes actions dans ce monde n'existe pas ! C'est-à-dire qu'on ne peut pas recevoir le salaire pour nos bonnes actions sur terre. Le Rav Dessler Zatsal expliquait le phénomène d'une manière simple : puisque la Mitsva est spirituelle, son salaire ne peut être monnayé en valeur matérielle. Et si certains de mes lecteurs sont sceptiques (pourquoi ne pas recevoir la rétribution de notre Shabbat par le fait que l'on reçoive un mail dès le dimanche matin d'une bonne exonération des tranches d'impôts, quand les bureaux sont ouverts en Erets et lundi en France...) ? alors je donnerais l'image d'un ami de la synagogue qui est connu pour avoir de grosses difficultés à finir ses fins de mois (Lo Alénou) et dernièrement il était à deux doigts de faire une faillite spectaculaire avec toutes les conséquences néfastes : plus de parnassa, le Chalom Bait "AL HaPanim" (expression hébraïque de haut niveau dont mes lecteurs ont certainement compris son sens même sans connaître sa traduction littérale, ni sans utiliser son Gpt qui nous fait passer **pour des moins que rien** qui ne sont plus capables d'ouvrir un dictionnaire français/hébreu...). Et par grande bonté de cœur (et cela : la bonté de cœur, n'est pas achetable ni sur le net ni sur Gpt..) un proche, connaissant la difficulté de son voisin lui proposa de travailler dans son business. Et après quelques

courtes années toutes ses dettes furent épongées, la Parnassa revint à la maison avec le Chalom Bait au beau fixe. Magnifique ! D'après vous, est-ce que le fait d'offrir un petit bouquet de fleur ou un livre (d'ailleurs je connais un super bestseller qui vient de sortir "les étincelles" qui est une excellente idée de cadeau) pourrait faire l'affaire en guise de remerciements ? Tout l'or du monde ne peut rendre la monnaie à l'acte de générosité de son ami.

Il s'agit d'une dette de reconnaissance qui reste gravée dans le cœur pour toujours. Donc si pour des rapports entre les hommes vous convenez qu'il y a des fois où ce n'est pas monnayable, **à plus forte raison vis-à-vis du Roi des rois : Haquadoch Barouh Hou, que lorsque l'on s'occupe de faire Sa volonté, le salaire de la Mitsva n'est pas monnayable sur terre.** D'après cela nous devons comprendre comment notre Paracha fait dépendre les grandes bénédictions à la pratique des Mitsvots (et en particulier l'étude de la Thora).

Plusieurs réponses sont données.

1°- C'est d'après les écrits du Rambam (Hil. Téhouva 9/1) qui enseigne que toutes les promesses des versets ne sont pas le salaire de la Mitsva. **C'est uniquement l'assurance que D. donnera à ses fidèles la subsistance et toutes les conditions nécessaires afin que le croyant continue à Le servir** (le salaire ultime ne sera octroyé qu'au Monde à venir). D'après cela la paix, l'abondance, dont parle le verset, sont octroyées à la communauté pratiquante afin qu'elle puisse mieux encore s'appliquer à la Thora et aux Mitsvots.

2°- Le Maharcha (sur place), éminent commentateur sur tout le Talmud, explique pour sa part que toutes ces grandes promesses s'appliquent **lorsqu'il s'agit de la collectivité.** Au niveau de la communauté, dans son ensemble, il y a l'assurance que la pratique amène la Brakha à tous. Cependant vis-à-vis des individus il n'y a pas de certitude de recevoir son salaire dans ce monde.

3°- Une dernière réponse est donnée d'après la Michna dans Péa (1.1). Elle enseigne : "Voici les Mitsvots dont le fruit est consommé dans ce monde-ci tandis que le capital de la Mitsva est réservé au monde futur : les honneurs dû aux parents, le hessed, la recherche de la paix entre les hommes, l'étude de la Thora équivaut à toute ses Mitsvots". Les commentaires expliquent que **lorsque la Mitsva est vis-à-vis de Hachem (comme par exemple le Shabbat/les tephillin, etc.) le salaire de la Mitsva est entièrement réservé**

au monde futur. Mais lorsque la Mitsva est vis-à-vis de hommes (comme le Hessed/les honneurs de parents) **alors les fruits de la Mitsva sont déjà dans ce monde-ci.**

C'est-à-dire que la Michna divise les Mitsvots en deux : il y a les Mitsvots Ben Adam LaMaquom (vis-à-vis de D.) et il y a les Mitsvots Ben Adam LéHavéro, vis-à-vis des hommes. Pour la première catégorie le salaire de la Mitsva est réservé au monde futur tandis que pour la deuxième catégorie, le salaire est partagé : le capital de la Mitsva est réservé au monde futur mais on pourra jouir de son fruit dans notre monde.

D'après cela, lorsque la Thora parle de félicité suite à la pratique, il s'agit de lois "Ben Adam LéHavéro". Lorsqu'un homme fait du Hessed ou accorde les honneurs aux parents ou du Chalom dans les couples et surtout l'étude de la Thora cela apporte la Brakha sur terre.

Nous avons appris cette semaine des choses subtiles et surtout la centralité de l'étude de la Thora dans la communauté. Le Roi Salomon disait (Michélé 3.15) : "Yékara MiPnimim Vékal Haftséra Lo Ychvé Bah"/ L'étude de la Thora est plus grande encore que les plus belles pierres précieuses existant dans le monde (beaucoup, beaucoup mieux que les diamants de la couronne d'Angleterre).

Une bonne partie de ce développement est dû à "Otsarot HaThora Vaykra" p. 349.

Le sippour

Je finirai par une anecdote que j'ai lue sur le Prince de la Thora, Rabbi Haïm Kanievski Zatsal.

Une fois un père avec son fils sont allés voir le Rav afin qu'il donne sa bénédiction à l'enfant. Le garçon avait atteint 13 ans, l'âge de sa Bar Mitsva. Le Rav donna sa bénédiction et le père de famille ému lui dévoila : « les médecins m'ont informé que j'ai une maladie gravissime qui siège, Lo Alénou, dans mon corps, c'est juste une question de temps. Ils me préconisent de devancer la date de la Bar Mitsva afin que je puisse y assister car dans quelques semaines, d'après leurs conclusions, je ne serais plus de ce monde ».

Le père avait des larmes aux yeux. Le Rav Kanievski lui demanda : « fixes-tu un temps pour l'étude de la Thora ? » Le père répondit « Je suis Avre'h ». Le Rav reposa sa question : « Fixes-tu un temps d'étude ? » Le père ne comprenait pas le sens de la question puisqu'il lui avait déjà répondu qu'il était Colleman passant sa journée à l'étude au Colell. Le Rav Kanievski lui sourit (dommage qu'on n'est pas vu son visage) et lui dit :

« Ma question est de savoir si tu as dans la journée une étude qui te plaît (même de quelques minutes) que tu aimes et que tu n'annules en aucune circonstance ! » L'Avreh réfléchit et dit : « Si je prends sur moi cette régularité dans mon étude, je continuerai à vivre ? » Le Rav lui donna sa bénédiction... Le père de famille revint à la maison en ayant décidé de fixer coûte que coûte un moment d'étude qu'il ne déplacerait pas dans la journée...

Les résultats se révélèrent extraordinaires dans les deux semaines qui suivirent. Les médecins, firent à nouveau des examens et la maladie avait disparu ! Notre grand malade assista donc à la Bar Mitsva de son fils à la bonne date... Et il vécut encore de très longues années.

**Shabbat Chalom et à la semaine prochaine
Si D. Le Veut**

David GOLD
Tél. : 00 972 55 677 87
e-mail : dbgo36@gmail.com

Une grande Brakha au Rav David Mordéchai Azoulay (Philippe) Chlita et à son épouse (Bait-Vegan) à l'occasion du mariage de leur fille avec un Bahour Talmid Haham de la Yéchiva Kissé HaHamim (Bné Braq).

Bravo, et une Bénédiction de longue vie aux grands-parents respectifs Madame Azoulay et Monsieur et Madame Dray : Mazel Tov !
Une Bénédiction à Yoram Gold et à son épouse (Noffim) à l'occasion de la naissance et du Brith de leur fils, qu'ils méritent de le voir grandir dans la Thora et les Mitsvots Mazel Tov !
Zéra Chel Quaïama pour David Méir Ben Perlette Myriam